

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 42 (1904)
Heft: 51

Artikel: Histoires d'horloges
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-201754>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les végétaux et les noms de lieux.

(Suite.)

Un seul endroit du canton de Vaud tire son nom d'*arcossei*, désinence patoise du nerprun purgatif, c'est la plaine d'Arcossay près de Villy (Ollon).

Le *tendron* (bugrane rampante ou arrête-bœuf) a donné le sien aux champs des Tendronnaires (Ecublens).

Un document de 1284 mentionne un Lentillier à Mont-sur-Rolle. Ce nom vient de *lentille*, plante dont la culture a aujourd'hui à peu près disparu de notre pays.

La fève, en patois *fava*, était aussi beaucoup plus cultivée jadis que maintenant, surtout dans les régions montagneuses. Elle a valu aux gens de Château-d'Ex le surnom de Favottais, mangeurs de fèves. Quelques autres lieux en gardent de même le souvenir : Les Faveires, prairies d'Ormont-Dessus, et Es Faveires, champs d'Essertines sur Rolle.

Le mot *pois* se rencontre dans Pisy et dans Pesières, champs près de Vevey.

L'amandier, en patois *amandolay*, se rencontre encore çà et là dans les vignes de La Côte. Un parchet du Vignoble d'Yvorne s'appelle les *Amandoleys*.

De *premi* ou *prumi*, formes patoises de prunier, dérivent : Premier, Pruney (Echandens), Es Pruniers (Ormonts).

Le prunier sauvage, en patois *belossi* ou *bolossi*, a servi à dénommer Belossier, près de Noville.

Poulla, *pouetta*, *poulet*, noms patois du cerisier à grappes, se retrouvent dans Praz Pouttet, à Corbeyrier ; au Puttet, à Morcles ; à Pouttets, à Ormont-Dessus.

De nombreux endroits, au sud-ouest du canton, s'appellent au Cerisier.

De *rionze* (la ronce) viennent : Ronzier (Féchy et Nyon) ; Rionzes (Yverdon), Rionzon (Bière), Rionzey (Ormonts), Rionzi ou Rionzy (Senarclens, Valleyres-sous-Rances, Préverengues, Le Mont sur Lausanne), Rionzetta, affluent de la Grande-Eau.

Le Rosey, Rosay, Rosière, la Rousaz, la Rosiaz, etc., dérivent de *rose*.

Le nom latin du pommier (*malum* et plus tard *melum*) se rencontre dans plusieurs Maley, Malley, Meley, Mellet et Mely.

Quant au fruit du pommier, il a donné son nom à Pomy, Pommey, Pommier, Pommeriaz, Pomeiry, Pomieret.

Le *perei* (le poirier) a servi à dénommer un endroit près de Chesière : La Peray.

L'arbre sauvage est généralement connu sous le nom de *blessenei* ou *blessonei*. De là : Montblesson, sur Lausanne ; en Belleson, près d'Arnex (Orbe) ; en Belosson, à Gryon.

C'est ici le lieu de rapporter les noms des nombreuses localités qui tirent leur nom d'arbustes épineux : Epenaz, Ependes, Epeney, Epenay, Epenex, Epenoud, Epenaux, Penau, tous noms dérivés d'épine ou *épena*.

Un mot vieux français *escoive*, buisson de ronces, a donné : Les Ecovets, chalets sur Ollon.

Un autre terme archaïque, *espoisse*, *espesse*, fourré épineux, se retrouve dans Epesses, ainsi que dans Epeisses (Ollon).

Témé, *temala*, thymier, nom populaire du sorbier des oiseaux. Ce gracieux petit arbre a servi à désigner quelques pâturages : Le Thoumalay, à l'Etivaz ; le Tomelay, à la Forclaz.

D'*allier*, forme vieillie d'alizier, viennent : le plan de l'Allier sur Lignerolles ; Allierex, Ollon.

Savougnon (cornouiller sanguin) donne Savougnny, près de Bex, au pied du Montet.

Le cornouiller commun : Cornioley, à Roche. Des bois et des prés de Monthey s'appellent Cormoley. Ce dernier mot présente une

variante qui le rapproche de corme ; ce mot désigne, en effet, à la fois le fruit du cornouiller et celui du cormier ou sorbier, les deux dérivant du même mot latin *cornum*. Ronsard les distinguait jadis :

Et la corneille au dur noyau de pierre,
La corme aussi qui le ventre resserre...

Sau, *sahu*, ou *sava*, noms patois du saule : le Sau, au Sau, en Sau ou Saux, en Saumont, etc.

Chardon : Chardonne, Chardonney, Cherdonney.

Gresala (airelle myrtille) : Les Gresalays, à Baulmes, Chavannes-le-Chêne, Rovray, Montreux ; la Gresallaire, maisons à Curtilles.

Bruyères : Les Bruyères, à La Sarraz et à Bonvillars.

Le houx, en patois des alpes *agrebillai* et *thau* ou *tau* dans la plaine : la forêt d'Agriblieraz à Blonay ; le bois du Tau près de Chillon ; le hameau de Tau, à Blonay ; les vignes du Tau à Vernex-Montreux.

Le *frêne*. Cet arbre a fourni les noms d'un très grand nombre de localités, villages et hameaux : Frêne, Franoz, Frenoz, Franez, Franez, Fresney, Frenières, Fregnire, Fragnolet, Frenelley.

Une ancienne forme du même mot a donné : Frasse, Frasses, Frassis, Frassys, Frassetaz, etc.

Le Pévray, maison à Eclépens et vigne à Pully, tire son nom de *pevria*, menthe poivrée.

Perrevuit, à Curtilles, Lovattens, Mollens et Morrens, vient de *perrevouet*, l'origan commun, qui affectionne les endroits pierreux.

Piolet, thym serpollet, donne Piolet, prairie à Leysin.

Droutze, lampé : les chalets de Droutzai, aux Ormonts.

Saletta, oseille : les Salettes ou Salettaz, à Gland, Préverengues, l'Isle, Montricher, Eclépens.

Boui, buis : Buchillon, Bossey.

Ortie : L'Ortier, au-dessus de Roche, et aux Mosses.

Tsenéva, chanvre : les Cheneveyres, à Vevey et à Forel (Lavaux) ; les Chambrettes, à Crans et Lully ; Canevet, à Bassins ; Capivet, à Mauborget.

Oulmo, orme : Ormet, à Ecublens ; es Ormes et à l'Ormoz, à Ollon.

(A suivre.)

A double usage. — Une jeune fille qui vient de se marier, a reçu d'une de ses amies un balai. Au manche était attachée une carte, avec ces mots :

« Quand le ciel matrimonial est au bleu, faire usage de l'extrémité inférieure pour approprier la maison. Quand le temps est à l'orage, user de l'extrémité supérieure sur les côtes de son mari. Cela rétablira la tranquillité ».

Histoires d'horloges.

I

Lutry possède — qui s'en douterait ? — une antique horloge ; seulement... elle n'eut jamais de cadran et, depuis un an, elle ne sonne plus ! Tout le mécanisme, en fer forgé, est pourtant là, dans la tour de l'église, robuste et complet, défiant les siècles.

Le *Manual* (procès-verbal) du Conseil raconte qu'en 1590, le 15 mars, « maître Jacques Richard, maître faiseur de relouge, bourgeois de Viveys, ayant bien racoustré le reloge de la ville, le Conseil décide de lui payer les 45 florins à luy promis et ung bon teston de vin à son serviteur, et que pour le récompenser lon luy doibve acheter ung aulne et ung tiert d'aulne de bon draps de sarge, la moytié de rouge et l'autre moytié de blanc, et ung aulne

de caffaz des mesmes couleurs, pour en faire ung pair de chausses des couleurs de la ville ».

On voit d'ici le bonhomme s'en aller, — une jambe rouge et l'autre blanche, suivi de son serviteur copieusement abreuvé, — par le « Grand chemin de Wevey », comme le désigne encore, avec une main indicatrice sculptée, la vieille molasse encastrée dans le mur, à droite, à la sortie orientale de Lutry !

Si l'on traitait encore si bien les horlogers de notre époque, il s'en trouverait plus d'un pour « racoustrer » l'horloge muette !

II

Il y a bien des années, une commune avait reçu un don pour établir une horloge. Il y avait de quoi faire l'horloge, mais non pas avec des cadrans... La municipalité délibère... Faut-il compléter la somme pour avoir des cadrans ? Le syndic est carrément opposé à cette dépense. Mais, à sa stupéfaction, la majorité se dessine en faveur des cadrans. On va voter.

— Mâ, di-vaï, chuchote le syndic à l'oreille de son voisin, qu'ôte-tu cin qu'on *cadran* ?

— L'è un vesadzo dè montre, avoué dou mans, po marquâ lè z'ourès.

— Ah ! l'è cein ? Ao bin, sù d'accou !

Et les cadrans furent votés à l'unanimité.

Le second fait est aussi historique que le premier.

Officiel !

Nous coupons l'annonce suivante dans la *Feuille des avis officiels* du 13 courant :

« A ..., le soussigné, muni de l'autorisation nécessaire, fera miser, pour paiement comptant :

» Un taureau primé en bon rang au concours d'automne, à ..., 1903, dix mètres vaches dont la plupart assaisonnées pour le veau après le nouvel-an, environ cent cinquante quintaux métriques de foin et regain de première qualité, etc., etc.

» ..., le 8 décembre 1904. »

Que pensez-vous de l'assaisonnement ?

Eût-on jamais donné autant d'esprit à la *Feuille des avis officiels* !

On demande un cocher.

On nous écrit :

Il y a deux ans, je me trouvais dans un bureau de placement

Un jeune Allemand se présente pour une place de cocher, demandée.

La directrice du bureau charge son commis — un Allemand, lui aussi — de s'entendre avec son compatriote.

— Dites-lui bien que c'est une place excellente. Tous les cochers y restent au moins dix à douze ans. Je puis l'assurer ; ils me l'ont certifié, et en voilà bien déjà une vingtaine que je place dans cette maison.

(Authentique.)

A. M.

Grappellhadzè.

— A-te dza bin nehy à Freidèvela ? demandâvo à n'on païsan de cé veladzo.

— Holà, l'èin est tche sa ceints pousè.

* *

Gatollion, dè pè Moiry, étai z'u mena onna tchivra à la faire dè Cossoné.

— Dièro la tchivra ? l'ai demandè on gailla dè Senarclleins.

— Vingt francs.

— Porté-te ?

— Oh ! vo padòè ein ètre su : dein trài se-nannès le fâ lè tchevris.

— L'èst bin damadzo ; iaré mi amâ que le ne portâi pas. Enfin, sara po n'autro iadzo. A revaire ! Et ye s'èin va vouâiti pllie lilein.

Gatollion lo recréi et l'ai fâ :

— Ditè-vâi, l'ami, quand faut dere la vretâ, l'è faut dere : Mè ràodzâi se le portè !